



Rapport environnemental du PCAET de la Communauté d'agglomération de la Riviera française



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Résumé non technique

Octobre 2025

Sommaire

1 Présentation du PCAET de la Riviera française et articulation avec les autres plans et programmes	3
1.1 Objectifs et contenu du PCAET.....	3
1.1.1 Les objectifs du PCAET de la CARF.....	3
1.1.2 Le contenu du PCAET de la CARF.....	3
1.2 Articulation du PCAET avec les autres plans, schémas et programmes	6
2 Les solutions de substitution et les motifs de choix du projet.....	7
3 Description de l'état initial de l'environnement et des effets probables du PCAET sur l'environnement et la santé humaine	7
3.1 Climat.....	9
3.2 Qualité de l'air	10
3.3 Ressources énergétiques	10
3.4 Captation du carbone.....	11
3.5 Occupation du sol et consommation de l'espace	12
3.6 Biodiversité et zones naturelles remarquables	13
3.7 Patrimoine culturel et paysager.....	14
3.8 Les sols et sous-sols.....	15
3.9 La ressource en eau.....	15
3.10 Risques naturels et technologiques.....	16
3.11 Les nuisances et pollutions	17
3.12 Les déchets	18
4 Mesures d'évitement, réduction, compensation	20
4.1 La démarche	20
4.2 Cas de la Riviera française	20
5 Le dispositif de suivi	21
5.1 Définition et objectifs.....	21
5.2 Les indicateurs de suivi.....	21
6 Méthodologie de l'évaluation du plan	25
6.1 Méthodologie de réalisation de l'état initial de l'environnement.....	25



1 Présentation du PCAET de la Riviera française et articulation avec les autres plans et programmes

1.1 Objectifs et contenu du PCAET

1.1.1 Les objectifs du PCAET de la CARF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)¹ a élargi le domaine d'actions des plans climat, énergie territoriaux (PCET) en y intégrant les enjeux liés à la qualité de l'air. Ainsi, les PCET sont devenus des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET). Ils constituent la stratégie et la feuille de route à suivre pour la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique, et la préservation de la qualité de l'air à l'échelle des intercommunalités.

Selon l'article L.229-26 du Code de l'environnement, le plan climat-air-énergie territorial « *définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :*

*1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'**atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter**, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;*

2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique. »

L'élaboration et la mise en œuvre des PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. A ce titre, la Communauté d'agglomération de la Riviera française élabore son PCAET (près de 74 000 habitants).

1.1.2 Le contenu du PCAET de la CARF

La démarche d'élaboration du PCAET s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation qui valident et finalisent la démarche :

¹ Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



Figure 1 - Démarche d'élaboration du PCAET de la Riviera française

1.1.2.1 Le diagnostic

Le diagnostic du PCAET établit le profil climat-air-énergie du territoire ainsi que les enjeux de la transition énergétique et climatique par secteur. Il constitue un premier socle de connaissances pour alimenter la démarche du PCAET.

Les différentes conclusions du diagnostic du PCAET de la CARF sont :

- des activités humaines qui provoquent des émissions de polluants atmosphériques : dioxyde de soufre, composés organiques volatiles, oxydes d'azote, particules fines (PM2.5 et PM10), ammoniac, etc. ;
- des émissions de gaz à effet de serre s'élevant à 255 teq.CO₂ en 2017, soit 3,5 teq.CO₂/hab. ;
- un stock de carbone dans les milieux naturels estimé à 30 millions de teq.CO₂, la forêt représentant 79% du stock de carbone du territoire ;
- des consommations énergétiques de 1 395 GWh, soit 18,8 MWh/hab. en 2018 (25 % d'électricité et 42 % d'énergies d'origine fossile) ;
- une production d'énergie renouvelable couvrant faiblement ces consommations (2,5 MWh/hab en 2018), avec des potentiels importants de développement.

De plus, la vulnérabilité du territoire au changement climatique a été étudiée : les vagues de chaleur, les changements dans le cycle des gelées et les inondations ainsi que la plupart des autres aléas (augmentation des températures de l'air et des eaux, pluies torrentielles, coulées de boue, etc.) vont s'intensifier.

Ainsi, de nombreux enjeux apparaissent pour les secteurs économiques et milieux du territoire (agriculture, santé, bâtiments, énergie, ressource en eau, milieux et écosystèmes, tourisme).

1.1.2.2 La stratégie

Sur la base de l'analyse sectorielle (industrie, résidentiel, transports, etc.), la stratégie vise à définir les orientations stratégiques du PCAET ainsi que les engagements de la CCPP dans la transition.

Dans un objectif de mutualisation, la stratégie du PCAET de la CARF est commune avec celle du PCAET de la Communauté de communes du Pays des Paillons, bien que certains objectifs diffèrent pour tenir compte du contexte et des capacités du territoire.

La stratégie établit les objectifs poursuivis par le PCAET pour la Communauté d'agglomération de la Riviera française sont les suivants :

Tableau 1 : Objectifs stratégiques du PCAET de la Riviera française

Année de réf. 2012	2026	2030	2050
Consommation d'énergie	- 12 %	- 15 %	-30 %
Emissions de GES	- 33 %	- 41 %	- 75 %



Production ENR		+ 52 %	+ 63 %	+ 525 %
Emissions de polluants atmosphériques	PM ₁₀	- 40 %	- 47 %	/
	PM _{2.5}	- 46 %	- 55 %	/
	NO _x	- 56 %	- 58 %	/
	SO ₂	- 66 %	- 77 %	/
	COVNM	- 31 %	- 37 %	/
	NH ₃	- 8 %	- 13 %	/

La stratégie retenue comprend 4 axes déclinés en 17 orientations opérationnelles. Le programme d'actions du PCAET de la CARF, établi afin d'atteindre les objectifs de la stratégie, comporte 45 actions.

Axe 1 : Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels

Orientation 1 : Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions des gaz dues aux transports

Orientation 2 : Garantir la ressource en eau et optimiser son usage

Orientation 3 : Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels

Axe 2 : Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française

Orientation 1 : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments

Orientation 2 : Favoriser la production d'énergies renouvelables

Orientation 3 : Lutter contre les îlots de chaleur

Orientation 4 : Préserver la biodiversité et les écosystèmes

Orientation 5 : Préserver les espaces naturels et les zones agricoles

Axe 3 : Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française

Orientation 1 : Développer une économie durable, notamment touristique, sur l'ensemble du territoire

Orientation 2 : Favoriser les circuits courts

Orientation 3 : Utiliser le bâti ancien pour créer de nouvelles activités

Orientation 4 : Recycler et en limiter la production de déchets

Orientation 5 : Favoriser une agriculture adaptée et volontariste, sur des parcelles identifiées

Axe 4 : Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué

Orientation 1 : Agir avec les territoires voisins et les acteurs du territoire

Orientation 2 : Créer des partenariats avec l'Italie

Orientation 3 : Informer les habitants et en étant à l'écoute de leurs initiatives

Orientation 4 : Eduquer les enfants

1.2 Articulation du PCAET avec les autres plans, schémas et programmes

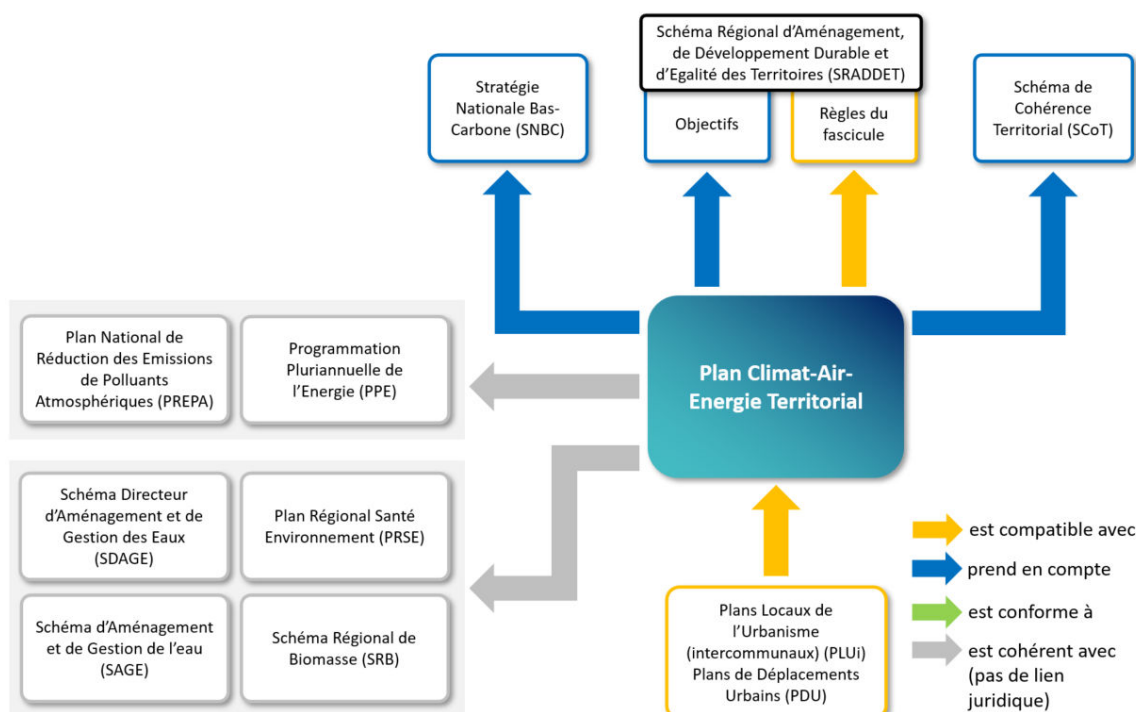
Le PCAET de la CARF s'inscrit au sein d'un ensemble de textes et de documents existants qui définissent la stratégie et les objectifs en termes de climat, d'énergie, de qualité de l'air, de l'eau, des milieux naturels, de l'occupation du sol, etc.

Ainsi, afin de maintenir la cohésion de cet ensemble, un des objectifs du rapport environnemental est d'analyser l'articulation du PCAET avec ces documents, et de réajuster le scénario retenu en conséquence si nécessaire. Ainsi, les acteurs disposent d'une visibilité à long terme sur l'aménagement du territoire, dans le respect des équilibres décrits par ces plans, programmes et schémas.

Concernant le PCAET, la réglementation renseigne sur plusieurs documents avec lesquels il doit s'articuler. Il s'agit :

- du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET) Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- de la Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;
- du SDAGE Rhône-Méditerranée ;
- du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Le PCAET dispose également d'un certain poids juridique, notamment sur les documents d'urbanisme communaux (Plans Locaux de l'Urbanisme)^{2, 3}.



² Article L.229-26 du Code de l'environnement et article L.131-5 du Code de l'urbanisme

³ Les documents avec lesquels la cohérence du PCAET est analysée ne sont pas soumis à un lien juridique particulier.



L'analyse de l'articulation du PCAET de la Riviera française avec ces documents montre sa compatibilité au SRADDET PACA. Par ailleurs, il apparaît cohérent avec les autres documents.

2 Les solutions de substitution et les motifs de choix du projet

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont issus d'une évolution réglementaire de 2015, qui rend leur réalisation obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants et volontaire pour les autres intercommunalités. Ils visent plusieurs objectifs, qui sont reliés à trois principaux :

- limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Au cours de l'élaboration du PCAET, plusieurs types d'échanges et d'outils ont été mobilisés : concertation du public, questionnaire sur les thématiques traitées par le PCAET, entretiens et ateliers de travail avec les différents élus de services de l'intercommunalité, COTECH et COPIL.

Afin d'élaborer le PCAET de la Riviera française et d'effectuer des choix de façon éclairée et transparente, différents scénarios ont été étudiés. Ces scénarios s'appuient sur les objectifs nationaux (LTECV, Stratégie Nationale Bas Carbone, Plan National de Réduction des Emissions de Polluants) et régionaux (SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur) en particulier.

3 Description de l'état initial de l'environnement et des effets probables du PCAET sur l'environnement et la santé humaine

La description de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) vise à construire une **photographie du territoire au regard de l'environnement au moment de l'élaboration du PCAET** (selon la temporalité des données disponibles).

L'état initial de l'environnement, ou EIE, est construit selon trois types de milieu : milieu physique, milieu naturel et milieu humain.

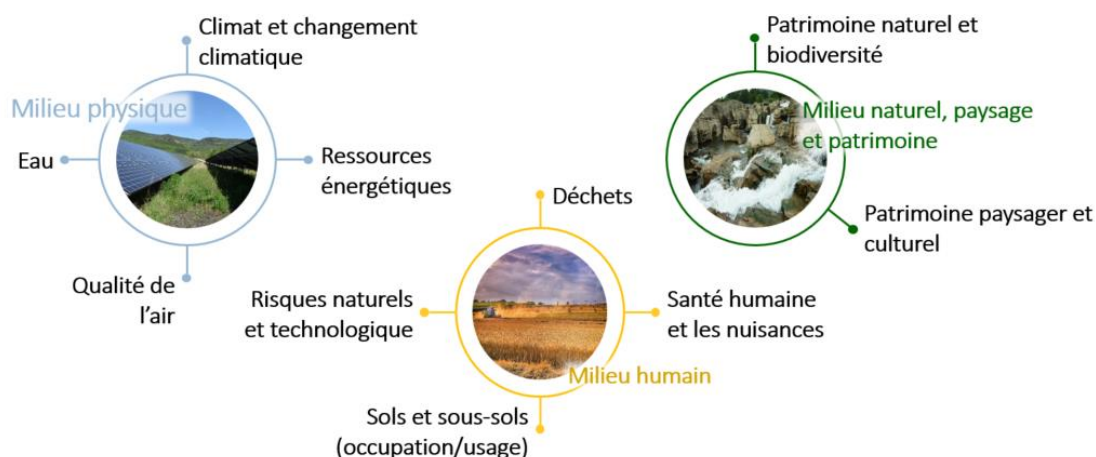
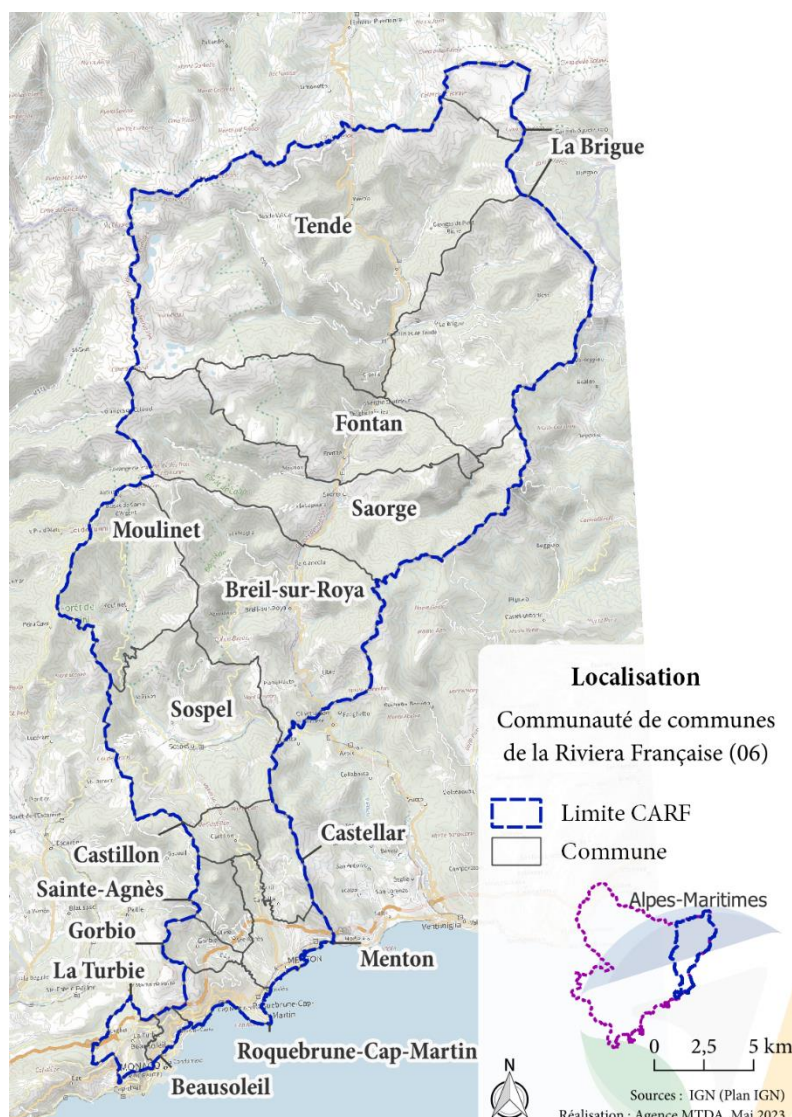


Figure 2 - Thématiques environnementales de l'état initial de l'environnement

Au sein de chaque milieu, plusieurs thématiques environnementales sont traitées, dont le degré de précision est déterminé par l'objet du PCAET, ses effets probables et la réglementation.

Le Plan Climat Air Energie Territorial vise à atteindre ses objectifs à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Riviera française :

- un territoire situé à l'est du Département des Alpes-Maritimes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui s'étend sur une superficie de plus de 660 km² et 15 communes ;
- une population de 72 609 habitants en 2021 et une densité de 110 hab./km² (moyenne régionale : 163 hab./km²) ;
- un territoire des bassins versant des côtières mentonnais et de la Roya-Bévéra.



Carte 1 : Situation géographique de la CARF



3.1 Climat

→ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

Le département des Alpes-Maritimes, constitué d'une côte littorale et de régions montagneuses, connaît globalement un climat tempéré mais qui varie nettement selon les vallées. En raison de la proximité de la mer et de la montagne, du fort dénivelé et des différences d'exposition, il existe une grande variabilité dans les températures et les précipitations.

Les grandes tendances régionales qui en ressortent montrent que les températures moyennes peuvent augmenter sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'à 2,1°C à l'horizon 2030, 3,1 °C en 2050, 5,2 °C en 2080. L'été serait la saison la plus exposée au réchauffement, mais les autres saisons devraient également être sujettes à un fort réchauffement à partir de 2080.

Une étude exploratoire a également concerné les effets potentiels des changements climatiques sur les territoires :

- les hausses maximales de températures sont attendues sur les Alpes du Sud ;
- le climat se réchauffera globalement moins rapidement sur le littoral ;
- la zone du delta du Rhône devrait connaître des périodes de forte chaleur particulièrement longues en été ;
- la Provence serait notamment touchée par les fortes chaleurs estivales.

→ Pour rappel, 1 enjeu environnemental est issu de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- réduire la sensibilité du territoire à ces futures évolutions, notamment pour les secteurs principalement impactés (*structurant*).

→ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

 La quasi-intégralité des actions du PCAET de la CARF ont un impact positif voire très positif sur l'adaptation du territoire au changement climatique, l'atténuation des effets du changement climatique et la réduction de la vulnérabilité du territoire à ces changements.

En effet, différents volets traités par les 4 axes du PCAET permettront d'agir sur cet enjeu transversal :

- l'amélioration de l'offre de transports en commun, le développement des mobilités douces, la réduction de l'usage de la voiture individuelle ;
- la rénovation énergétique, la réduction de la vacance, l'optimisation du foncier existant ;
- le développement des énergies renouvelables et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles ;
- la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction de l'émissions des GES ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- la prise en compte des risques naturels et la protection du territoire face à ces risques ;
- la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles du territoire et notamment des parcelles agricoles, source locale pour l'alimentation ;
- etc.



3.2 Qualité de l'air

→ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

La qualité de l'air en région PACA est surveillée par Air PACA dont la mission est d'assurer la surveillance de la qualité de l'air de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, depuis la fusion en janvier 2012, des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, AIRFOBEP et Atmo PACA.

En 2021, Ainsi, le Moyen-Pays et le Haut-Pays présentent une qualité de l'air plutôt bonne, avec une qualité néanmoins plus faible au niveau des communes de Sospel, Breil-sur-Roya et Saorge notamment. La qualité de l'air est nettement moins bonne au niveau de la zone littorale.

En 2019, les émissions de GES du territoire de la Riviera française s'élève à 255 382 tonnes, soit une réduction de près de 10 % depuis 2007. Ces émissions représentent 3,5 tonnes par habitant, ce qui est inférieur de moitié à la moyenne nationale (7,22 tonnes par habitant). Parmi les gaz à effet de serre, seul le CO₂ présente des émissions significatives sur le territoire. Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Riviera française proviennent principalement du transport routier, du résidentiel et du tertiaire.

→ **1 enjeu environnemental** est issu de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- réduire les émissions de polluants et l'exposition des habitants (*structurant*).

→ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

+ Le volet « air » étant l'un des trois axes majeurs d'un PCAET, de nombreuses actions permettront d'améliorer la qualité de l'air locale sur le territoire de la CARF.

La première orientation « Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues aux transports » propose des actions visant à limiter les déplacements, encourager l'utilisation des transports en commun, de véhicules peu polluants et les mobilités douces, ainsi qu'une surveillance de la qualité de l'air en lien avec ATMOSUD.

+ Les actions de l'axe 2 en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments et la réduction de leur consommation énergétique, la végétalisation des espaces urbanisés et la désimperméabilisation de ces villes permettront d'améliorer la qualité de l'air locale en limitant les émissions de GES liées au besoin de chauffage et de climatisation des bâtiments.

+ L'axe 3, met en avant le développement des circuits courts, l'installation d'artisans, l'importance de faire évoluer les activités économiques vers des pratiques éco-responsables et de dynamiser les centres bourgs. Il incite également à augmenter le tri des déchets et la réutilisation des objets.

3.3 Ressources énergétiques

→ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

La consommation énergétique du territoire s'élève à 1 395 GWh en 2018. Les consommations du territoire sont principalement constituées d'électricité et de produits pétroliers utilisés en mobilité. Les autres énergies sont marginales dans le bilan. Les consommations sont relativement stables même si des fluctuations liées à des hivers plus ou moins rigoureux sont visibles.



Les produits pétroliers sont les plus consommés sur le territoire. Ils représentent 51,7% des énergies consommées par la Communauté d'Agglomération, pour le secteur du transport en priorité. Les autres sources d'énergie utilisées sur le territoire sont l'électricité et le gaz naturel. Les énergies renouvelables sont très peu utilisées et représentent seulement 6,2% de la consommation énergétique globale.

Concernant la production d'énergie, les filières hydrauliques sont majoritaires mais très irrégulières. La CARF présente une production d'énergie renouvelable équivalente à 2,5 MWh/habitant en 2018. Ceci est supérieur à la production départementale et nationale (environ 1,5 MWh/hab) mais inférieur à la production régionale s'élevant à près de 3,5 MWh/hab.

Un potentiel de production d'énergie renouvelable est présent sur le territoire : bois-énergie, solaire photovoltaïque et thermique, biométhane et éolien principalement.

→ Pour rappel, **3 enjeux environnementaux** sont issus de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- réduire la dépendance du territoire aux énergies non-renouvelables (*structurant*) ;
- réduire l'usage de la voiture individuelle (*structurant*) ;
- augmenter la production d'énergie renouvelable local (*important*).

→ **Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :**

➕ L'ensemble des actions visant à réduire l'usage de la voiture individuelle directement de réduire la dépendance du territoire aux énergies non-renouvelables, c'est-à-dire aux énergies d'origines fossiles telles que l'essence. Au sein de l'axe 3, ce sont les actions en faveur du développement des circuits courts, de la redynamisation des centres-bourgs ou encore de la promotion d'un tourisme écoresponsable qui participeront à l'atteinte de l'enjeu, en réduisant le besoin de recourir aux transports motorisés.

➕ En limitant la consommation d'énergie des bâtiments (liées principalement au besoin en chauffage et en climatisation), l'axe 2 réduira le recours aux énergies fossiles. De même, l'adaptation de l'urbanisme (augmentation de l'albédo des toits, végétalisation des bâtiments, revêtements réfléchissants pour les voiries ...) limitera le phénomène d'îlot de chaleur et ainsi le besoin en climatisation.

➕ En augmentant la production locale d'énergie renouvelable, l'orientation 5 réduira la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

➕ Le 4^{ème} et dernier axe du PCAET vise à associer l'ensemble de la population et des acteurs économiques à la transition écologique et à l'action pour le climat.

3.4 Captation du carbone

→ **Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :**

Les puits de carbone sont un ensemble de processus qui extraient les gaz à effet de serre de l'atmosphère. Cette extraction se fait soit en les détruisant par des procédés chimiques, soit en les stockant sous une autre forme. Chaque type de sol dispose d'une capacité plus ou moins forte à stocker du carbone.



Le stock de carbone du territoire est d'environ 30 millions de tonnes-équivalent CO₂ ou 8,2 millions de tonnes de carbone. Sur ce stock, il convient de noter les points saillants suivants :

- la forêt représente 79% du stock de carbone du territoire, le reste étant essentiellement des prairies. Le principal flux de carbone est concentré sur les espaces forestiers qui stockent chaque année environ 142 000 tCO₂eq/an ;
- dans toutes les surfaces, le carbone contenu dans les sols (30 premiers cm) est supérieur à celui de la biomasse aérienne (61% contre 33%, le reste étant la litière et les produits bois extraits).

→ **1 enjeu environnemental** est issu de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- développer la captation carbone du territoire (prairies, cultures, forêts) afin de lutter contre le changement climatique (*structurant*).

→ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

La captation du carbone est traitée via diverses thématiques.

➕ Les études de potentialités sur le développement d'énergies renouvelables (action 2-5-B), et particulièrement de la filière bois, pourraient contribuer à augmenter les forêts gérées et ainsi la captation du carbone par les jeunes arbres en croissance.

➕ De même, les actions de végétalisation de l'espace urbain (2-6-A et B) permettront d'augmenter les éléments arborés et ainsi de maximiser le potentiel de captage du carbone au sein des villes.

➕ L'orientation 5 de l'axe 2, visant à préserver les espaces naturels, les zones agricoles et sylvicoles contribuera donc directement à la protection des milieux capteurs de carbone. Il en va de même pour le soutien apporté aux agriculteurs et à la remise en culture des terres agricoles de l'orientation 13 de l'axe 3 (Favoriser une agriculture adaptée et volontariste, sur des parcelles identifiées).

3.5 Occupation du sol et consommation de l'espace

→ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

Le territoire de la CARF est très contrasté entre le Haut-Pays, le Moyen-Pays et le Littoral. Néanmoins, le territoire ne connaît pas d'évolution marquante et la répartition des grandes unités urbaines, agricoles et naturelles sont globalement stables. En effet que ce soit en 2006 ou en 2018, les zones naturelles (forêts, milieux arbustifs/herbacés, milieux dépourvus de végétation et milieux aquatiques) représentent près de 94% du territoire, les zones agricoles (cultures permanentes et terres arables) représentent moins de 2% et les zones anthropisées (zones urbaines, zones industrielles, réseau de communication...) près de 4%. Cela démontre bien l'aspect majoritairement naturel de la CARF.

En termes de consommation d'espaces, ce sont plus de 65 ha d'espaces naturels ou agricoles qui ont été consommés sur le territoire de la CARF entre 2009 et 2021. La majorité de cette consommation fût à destination de logements (88 %).

→ **2 enjeux environnementaux** sont issus de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles et plus particulièrement l'étalement urbain (*structurant*) ;



- Favoriser la reconquête de la vacance et la rénovation énergétique (*structurant*).

➔ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

+ Au sein de l'axe 2, l'ensemble des actions visant la reconquête de la vacance, la rénovation des logements ... contribuent à valoriser le foncier existant et ainsi à ne pas artificialiser de nouvelles surfaces. De même, les actions de végétalisation et de désimperméabilisation de l'espace urbain participent aussi à limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. Par ailleurs, l'orientation 8 cherche tout particulièrement à « préserver les espaces naturels et les zones sylvicoles et agricoles » et s'inscrivent donc pleinement dans cet enjeu.

+ L'action 3-11-B de l'axe 3 privilégie l'installation de nouvelles activités dans les bâtiments abandonnés de zones de friches, ce qui est positif pour l'optimisation du foncier existant. Il en va de même pour l'ensemble des actions visant la reconquête de la vacance, la rénovation des logements (2-4-A à C).

3.6 Biodiversité et zones naturelles remarquables

➔ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

Le périmètre de la Riviera Française et de la Roya est à la confluence de plusieurs climats et présente un patrimoine naturel exceptionnel. Plus globalement, le département des Alpes-Maritimes présente une des plus grandes richesses floristiques d'Europe avec 2 700 espèces végétales recensées, soit 62% de l'ensemble de celles rencontrées en France. En effet, le périmètre de la CARF se distingue ainsi par une grande richesse patrimoniale naturelle. Pas moins de 622 espèces animales dont 71 protégées et 60 espèces végétales dont 32 protégées y sont recensées par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Il révèle en particulier une forte diversité faunistique sur certaines communes situées :

- dans le Haut-Pays : 316 espèces patrimoniales dont 87 sur la commune de Tende et 81 sur celle de Breil-Sur-Roya ;
- dans le Moyen-Pays : 254 espèces patrimoniales dont 89 sur la commune de Sospel.

Concernant la flore, la commune de Tende se distingue nettement du reste du territoire avec 37 espèces dont 12 protégées recensées.

Le territoire dénombre 22 ZNIEFF et 9 sites Natura 2000.

➔ 3 enjeux environnementaux sont issus de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- Poursuivre la dynamique de protection des espaces naturels et des espèces sensibles face aux évolutions actuelles et futures (humaines et climatiques) (*important*) ;
- Adapter les activités humaines en fonction de la fragilité des espaces naturels (*important*) ;
- Poursuivre l'acquisition de connaissances concernant le patrimoine naturel (*modéré*).

➔ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

+ L'axe 2 agit positivement sur l'ensemble de la thématique à travers la présentation de la biodiversité et des écosystèmes (orientation 7) et la préservation des espaces naturels, sylvicoles et agricoles (orientation 8).



➕ L'axe 1 présente des impacts positifs indirects sur la thématique : les milieux naturels et la biodiversité peuvent également être impactés par les aléas naturels et pourront donc tirer des bénéfices de l'établissement d'une stratégie territoriale de protection contre les risques naturels, bien que la finalité première soit la protection de la population.

➕ Enfin, l'axe 3 agit pour une agriculture agri-écologique et encourage par exemple la préservation des haies ou la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) dans les zones Natura 2000.

3.7 Patrimoine culturel et paysager

→ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'étend des rivages de la Méditerranée aux sommets du Massif du Mercantour. Grâce à sa position de carrefour entre la Provence à l'Ouest, les Alpes au Nord, l'Italie à l'Est, au climat, au relief, à la variété des expositions, à l'action de l'homme, le territoire présente une grande richesse paysagère, avec des vallées et massifs aux caractères naturels très contrastés.

D'après l'atlas départemental des paysages, le territoire de la CARF est réparti dans les familles et les entités paysagères suivantes :

- les sommets alpins ;
- la Vallée de la Roya ;
- les Préalpes Niçoises ;
- sous les Corniches.

→ Pour rappel, **3 enjeux environnementaux** sont issus de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- Préserver les paysages (*structurant*) ;
- Préserver le patrimoine culturel et historique (*important*) ;
- Favoriser la cohérence et l'intégration des constructions au patrimoine naturel et historique (*important*).

→ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

➕ De même que pour la biodiversité, les paysages pourraient bénéficier indirectement de l'établissement d'une stratégie territoriale de protection contre les risques naturels (axe 1).

Les essences végétales participent directement à l'ambiance paysagère d'un territoire. Ainsi, la préservation de la flore (action 2-7-A) agira positivement sur l'enjeu de préservation des paysages.

➕ L'action 2-7-C « Accompagner le changement climatique » prévoit d'évaluer le potentiel de création d'une nouvelle aire protégée. Si cela se met en place, l'impact sur le paysage sera positif.

➕ L'action de protection des espaces naturels et agricoles dans les documents cadres (2-8-A) participera directement à préserver la qualité paysagère du territoire de la Riviera française.

➕ La réhabilitation énergétique des bâtiments et la redynamisation des centres bourgs (action 3-11-A) impactera favorablement la préservation du patrimoine culturel et historique.

3.8 Les sols et sous-sols

→ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

A l'échelle départementale, le cadre géomorphologique comprend, au nord, les massifs anciens de l'Argentera-Mercantour et le dôme du Barrot. Au sud de ces anciens terrains, s'étendent jusqu'à la mer de très nombreux chaînons calcaires très développés. Ces chaînons sont limités à l'ouest par les massifs volcaniques de l'Estérel et du Tanneron. Le territoire de la CARF s'inscrit dans la branche orientale de l'Arc préalpin de Nice qui surplombe le littoral méditerranéen en gradins successifs. Son ossature est constituée de diverses roches sédimentaires qui s'étagent du Trias Supérieur (220 millions d'années) au Quaternaire.

Les matériaux présents sont très variés : calcaires, grès, quartzites, granites, gneiss, éboulis et alluvions de toutes natures.

3 carrières en exploitation sont recensées sur le territoire du SCOT (deux exploitants sont installés sur la carrière de la Turbie située à environ 8 km de la gare de Cap d'Ail et est accessible via la Route de Laghet). La production annuelle autorisée s'élève à 2 015 000 tonnes.

→ 1 enjeu environnemental est issu de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- Continuer la dynamique de réduction des impacts des carrières sur l'environnement (consommation d'espace, perturbation de la biodiversité, pollution des eaux, impact visuel, nuisances sonores, poussières, trafic de poids-lourds, etc.) (*modéré*).

→ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

Le PCAET n'engendre aucun impact, qu'il soit positif ou négatif, sur cet enjeu et cette thématique.

3.9 La ressource en eau

→ Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :

Le territoire du SCoT est décomposé en deux grands bassins versants, celui des côtiers mentonnais et celui de la Roya-Bévéra. Le réseau hydrographique du territoire du SCoT est relativement dense et diversifié en liaison avec la grande variété climatique, géologique et topographique des milieux sous influence méditerranéenne.

En 2019, l'ensemble des cours d'eau du territoire présentait un bon état écologique ainsi qu'un bon état chimique (exception faite pour La Bévéra, dont l'état chimique était mauvais), bien qu'une certaine dégradation de la qualité écologiques des eaux superficielles puisse être observée. Concernant les 3 masses d'eau souterraines de la CARF, elles présentaient toutes un bon état quantitatif et chimique.

En 2020, les prélèvements en eau des communes de la CARF s'élèvent à un total de 2 687 596 m³. En 2021, l'eau potable du territoire provenait à 50 % de ressources propres et à 50 % de l'eau achetée à la Régie Eau d'Azur. En 2020, le volume acheté à la Régie Eau d'Azur représentait 33 % de l'eau potable du territoire, l'augmentation étant due aux problématiques de recharge de la nappe



d'accompagnement du fleuve Roya. Ce sont 32 captages qui sont recensés sur le territoire, dont 14 font l'objet d'un périmètre de protection.

12 stations d'épuration sont réparties sur le territoire et desservent environ 6 537 habitants (en régie). Les 12 stations d'épuration ont une capacité totale de 18 600 EH. En 2021, les volumes facturés s'élèvent à 645 241 m³ et la quantité de boues produites à 44,5 tonnes de matières sèches.

Enfin, concernant l'assainissement non collectif, ce sont 3 163 installations qui sont recensées en 2021, dont 317 avait fait l'objet d'un contrôle.

➔ Pour rappel, **8 enjeux environnementaux** sont issus de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- Améliorer l'état écologique de la ressource en eau (*important*) ;
- Préserver les eaux souterraines et de surface des impacts du changement climatique, en adaptant le territoire aux impacts identifiés (*important*) ;
- Préserver la ressource en eau potable et maîtriser les consommations (*structurant*) ;
- Préserver les milieux aquatiques, réservoirs de biodiversité (*important*) ;
- Améliorer la qualité des eaux rejetées en milieu naturel (*important*) ;
- Améliorer la communication liée à l'entretien et à la mise aux normes des systèmes d'ANC pour éviter d'éventuelles pollutions (*modéré*) ;
- Améliorer la connaissance du parc d'installation d'ANC (*modéré*) ;
- Corréler l'urbanisation à la capacité et qualité des réseaux d'assainissement (*modéré*).

➔ **Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :**

⊕ L'orientation 2 de l'axe 1 est dédiée à « Garantir la ressource en eau et optimiser son usage ». Ainsi, les actions 1-2-A (réduire la consommation d'eau) et 1-2-B (économiser de l'eau) sont directement positives pour la préservation de la ressource en eau.

⊕ Au sein de l'axe 4, l'action 4-15-B sécurise l'approvisionnement en eau via les ressources hydriques provenant du champ captant de Porra et en identifiant de nouvelles ressources pour soulager les pressions sur la nappe de Porra.

Le PCAET n'a pas d'impact sur les enjeux n°4, 5, 7 et 8 de la thématique.

3.10 Risques naturels et technologiques

➔ **Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :**

Toutes les communes de la CARF sont concernées par au moins l'un des risques naturels suivants :

- séismes : l'ensemble du territoire est soumis à un risque sismique de catégorie 4 (sur 5 – sismicité moyenne) ;
- inondation : les communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel et Tende sont prises en compte dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) côtiers 06. 3 PPRI sont en vigueur sur le territoire ;
- feu de forêt : concerne l'ensemble du territoire à des niveaux d'intensité différents (risque élevé sur le littoral et le Moyens-Pays, risque faible sur le Haut-Pays) ;



- mouvements de terrain : à l'exception de Moulinet, l'ensemble des communes disposent d'un PPR de mouvements de terrain approuvé ;
- avalanche : les risques dus aux avalanches qui concernent une part importante de la zone Montagne, notamment le bassin de la Tinée et de la Roya. Un PPR avalanche concerne les communes de La Brigue, Tende et Saorge.

Concernant les risques technologiques, 14 ICPE sont présentes sur le territoire, aucune n'étant classée SEVESO. L'ensemble des communes de la CARF sont concernées par le risque de rupture de barrage, à l'exception de Menton. Le territoire est également concerné par le risque lié au transport de matières dangereuses ainsi qu'aux canalisations de transport de gaz.

→ **1 enjeu environnemental** est issu de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- améliorer la prévention des risques et anticiper les conséquences du changement climatique (*structurant*).

→ **Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :**

+ L'axe 1 contient une orientation destinée à la protection de la population et des infrastructures contre les risques naturels (orientation 3). Ainsi, l'ensemble des 5 actions de cette orientation seront positives ou très positives sur la prévention des risques et l'anticipation des conséquences du changement climatique sur les aléas naturels :

- 1-3-A : Agir pour la santé des habitants de la Riviera française (information sur les épisodes de canicules, la pollution atmosphérique, lutte contre l'apparition des maladies liées aux moustiques)
- 1-3-B : Protéger le littoral face à la montée du niveau de la mer (adaptation des aménagements existants et création de nouveaux pour protéger la bande littorale)
- 1-3-C : Prévenir les inondations (travaux de protection des berges de la Roya et entretien des cours d'eau)
- 1-3-D : Sécuriser l'approvisionnement électrique des foyers (politique d'enterrement des lignes électriques)
- 1-3-E : Savoir agir et protéger la population (élaboration d'une stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne, etc.).

+ Au sein de l'axe 2, la végétalisation du territoire et la désimperméabilisation des espaces urbains (action 2-6-A) permettra de réduire le risque de ruissellement des eaux pluviales.

+ Enfin, l'action d'information des habitants (axe 4, action 4-16-A) vise à définir une stratégie de sensibilisation de la population aux risques naturels et contribuera donc à l'atteinte de cet enjeu.

3.11 Les nuisances et pollutions

→ **Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :**

Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines présentent un risque pérenne, réel ou potentiel pour la santé humaine ou l'environnement du fait d'une pollution de l'un ou de l'autre des milieux, résultat de l'activité actuelle ou ancienne (anciens dépôts de déchets, infiltration d'une substance polluante). Les pollutions peuvent être disséminées du fait des activités humaines, notamment lors des projets d'aménagement.



La base de données BASOL recense 4 sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire de la CARF. Ils sont localisés sur les communes de Saorge, Menton et Roquebrune-Cap-Martin.

Les communes situées au niveau du territoire sont concernées par les cartes de bruit stratégiques de l'A8 et de l'A500 (nuisances sonores du trafic routier).

→ **3 enjeux environnementaux** sont issus de l'analyse de l'état initial pour cette thématique :

- Réduire les nuisances sonores routières (*modéré*) ;
- Préserver la qualité du ciel nocturne face à l'urbanisation et les éclairages artificiels (*modéré*) ;
- Mieux connaître, utiliser et reconquérir les sites pollués en fin d'activité (*modéré*).

→ **Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :**

 L'orientation 1 « Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz dues aux transports » traite tout particulièrement de cet enjeu : elle propose des actions visant à limiter les déplacements, encourager l'utilisation des transports en commun, de véhicules peu polluants et les mobilités douces (actions 1-1-A à 1-1-E). L'ensemble de ces actions contribueront indirectement à limiter les nuisances sonores liées au trafic routier. Plusieurs actions au sein de l'axe 3, l'ensemble des actions visant à développer les circuits courts, à favoriser l'installation d'artisans, à redynamiser les centres bourgs ... participent également à la limitation des nuisances sonores liées au trafic routier.

 La préservation du ciel nocturne est traitée à travers les actions suivantes :

- 2-4-B « nuisances sonores liées au trafic routier » : réalisation de diagnostics sur les éclairages publics communaux et diminution de l'intensité lumineuse de l'éclairage public sur les communes de la CARF ;
- 2-7-B « préserver la faune » : diminution de la pollution lumineuse via la réduction de l'éclairage public la nuit, augmentation du nombre de communes ayant le label Villes villages étoilés.

Le PCAET n'a pas d'impact sur le 3^{ème} enjeu de cette thématique.

3.12 Les déchets

→ **Éléments fondamentaux de l'état initial de l'environnement :**

La gestion des déchets sur le territoire de la CARF est gérée en régie. La Communauté d'agglomération met à la disposition des particuliers des bacs de collecte des ordures ménagères résiduels (OMr = fraction des OM après réalisation du tri sélectif). Le traitement des autres déchets est assuré par les prestataires suivants :

- Paprec, à Cannes, pour la collecte sélective (emballages, papiers et cartons) ;
- Suez, à Nice l'Ariane, pour les encombrants ménagers et les déchets de bois ;
- Véolia Propreté, à Nice Lingostière et Carros, pour les OM, les gravats et les déchets végétaux ;
- Oredui, à Grasse, pour les déchets diffus spéciaux.

Au total, ce sont 68 971 tonnes de déchets qui ont été collectés par la CARF en 2021. Sur ce tonnage :

- 36 % ont fait l'objet d'une valorisation de la matière, soit 24 959 tonnes ;
- 54 % ont fait l'objet d'une valorisation énergétique, soit 37 258 tonnes ;
- 5 % ont fait l'objet d'une valorisation organique, soit 3 196 t ;



- 5 % ont été transférés dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), soit 3 558 t.

→ Enfin, **1 enjeu environnemental** est issu de l'analyse de l'état initial pour cette dernière thématique :

- Continuer la dynamique de réduction des déchets et d'amélioration du tri et de la valorisation (*important*).

→ Effets probables du PCAET sur ces enjeux environnementaux :

+ Au sein de l'axe 2, l'action 2-5-B « créer de nouvelles sources d'énergie renouvelable » étudiera la possibilité de déployer une unité de méthanisation ainsi. L'aboutissement de ce projet contribuerait directement à réduire les déchets (pas les déchets produits, mais à réduire les déchets non valorisés).

+ Au sein de l'axe 3, l'orientation 12 « Recycler et limiter la production de déchets » et ses 3 actions participent directement à l'atteinte de cet enjeu. Également, la promotion d'un tourisme exemplaire (action 3-9-B) mettra des guides sur le tri des déchets à disposition des touristes et participera donc à la réduction des déchets produits et à l'amélioration du tri.

+ L'axe 4 comprend plusieurs actions dont les retombées attendues seront positives :

- 4-14-A : poursuite du traitement des déchets de la CARF ;
- 4-14-B : favoriser et faciliter le tri des commerces et des entreprises ;
- 4-17-A : poursuite des animations sur le tri sélectif des déchets (à destination des enfants en classe primaire).

4 Mesures d'évitement, réduction, compensation

4.1 La démarche

Au-delà des mesures issues du travail d'évaluation pendant la phase d'élaboration et intégrées dans le projet de PCAET d'avril 2025, le rapport environnemental doit proposer des mesures de « Evitement, Réduction, Compensation » (ERC) lorsqu'il résulte de l'analyse finale du plan que des effets probables négatifs sont toujours présents.

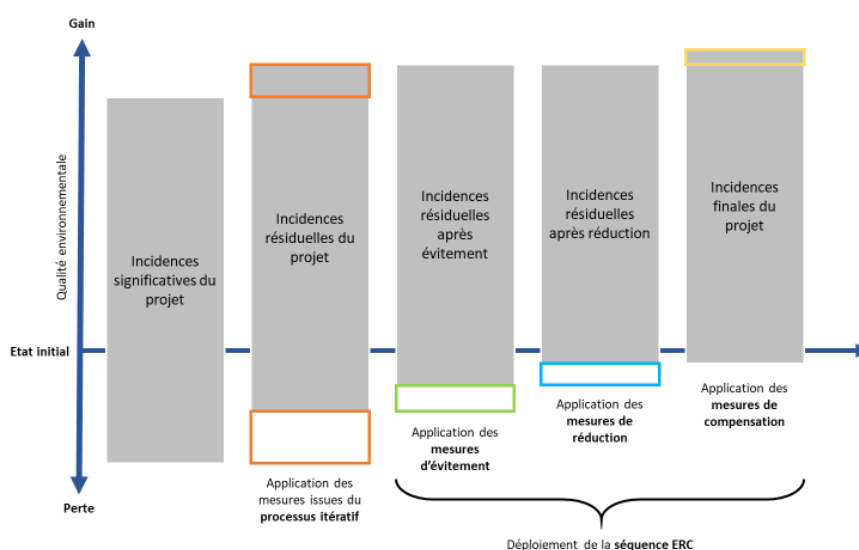


Figure 3 - Schéma théorique du bilan écologique de la démarche itérative et de la séquence ERC (adapté de : Ministère de la transition écologique et solidaire)

Les mesures d'évitement sont prises, en priorité, pour éviter l'apparition d'un ou de plusieurs effets négatifs. Lorsque les mesures d'évitement ne peuvent supprimer l'ensemble des effets probables négatifs, des mesures de réduction sont prises, dans le but de réduire au maximum les effets négatifs du plan. Enfin, après l'application de ces mesures, si des effets négatifs significatifs persistent, des mesures de compensation sont proposées. Elles visent à compenser la perte issue de l'apparition de l'effet négatif par un effet positif supplémentaire s'exprimant sur une autre zone par exemple.

4.2 Cas de la Riviera française

L'analyse des incidences probables du projet sur l'environnement et la santé humaine a permis d'identifier plus d'une centaine d'effets probables, avec un bilan largement positif. Les effets potentiellement positifs du PCAET sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PCAET seront nombreux et divers. Ils toucheront l'ensemble des thématiques analysées.

Au regard de la démarche itérative mise en place et des mesures ERC apportées au projet de PCAET en cours de construction, l'ensemble des éventuels points de vigilance ou impacts négatifs ont pu être corrigés (cf partie 5.1 de ce rapport).

5 Le dispositif de suivi

5.1 Définition et objectifs

Le rapport environnemental doit présenter plusieurs indicateurs qui permettront, tout au long de la mise en œuvre du PCAET, de retranscrire les effets réels du document sur l'environnement et la santé humaine.

Afin d'être opérationnels et efficaces, ces indicateurs doivent être faciles à renseigner, en petit nombre, pertinents et bien représenter l'évolution réelle de l'environnement.

5.2 Les indicateurs de suivi

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, une quarantaine d'indicateurs de suivi et de résultat sont retenus pour permettre de rendre compte de la **réalisation des actions**, et de leurs incidences environnementales. À noter que seules les fiches actions dites « complètes » font l'objet d'indicateurs de suivi et que les fiches actions dites « simplifiées » sont donc exclues du tableau ci-après.

En complément des indicateurs de suivi relatifs aux objectifs du PCAET de la Riviera française (colonne centrale), plusieurs sont proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale (colonne de droite) et visent à compléter ces indicateurs de suivi et de résultat du PCAET :

ACTIONS	Indicateurs PCAET	Indicateurs EES
Axe 1 : Préserver la population de la Riviera française face aux risques sanitaires et naturels		
Orientation 1 : Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions des gaz dues aux transports		
▪ action 1-1-A : Limiter les déplacements subis	Nombre d'usagers Mètres carrés réhabilités Salariés associés à un PDE/PDA	Nouvelle surface imperméabilisée en m ² pour la création d'espaces de coworking Suivi de la qualité de l'air (émissions de GES)
▪ action 1-1-B : Favoriser l'utilisation des transports en commun	Nombre de place de covoiturage Fréquentation Nombre de places de P+R Nombre de voyages multimodaux/an Indicateurs du Contrat Opérationnel de Mobilité (report modal)	Nouvelle surface imperméabilisée en m ² pour la création d'espaces de stationnement Suivi de la qualité de l'air (émissions de GES)
▪ action 1-1-C : Encourager les transports doux	Km parcourus avec les transports doux Nombre d'aides accordées Utilisation des VAE Nombre d'utilisateur et nombre achetant ensuite un VAE Nombre de VAE utilisés	Nouvelle surface imperméabilisée en m ² pour l'aménagement de pistes cyclables ou piétonnes Suivi de la qualité de l'air (émissions de GES)
▪ action 1-1-D : Favoriser l'utilisation des véhicules peu polluants	% de la flotte non-diesel Nombre de bornes	Nouvelle surface imperméabilisée en m ² pour l'aménagement de bornes de recharge



		Suivi de la qualité de l'air (émissions de GES)
▪ action 1-1-E : Contrôler la qualité de l'air	Type de polluants mesurés ERP recensés	/
Orientation 2 : Garantir la ressource en eau et optimiser son usage		
▪ action 1-2-A : Réduire la consommation d'eau	Signature du contrat de délégation de service public de l'eau Compteurs installés	Evolution de la consommation d'eau potable
▪ action 1-2-B : Economiser de l'eau	Réalisation des équipements (STEP) Nombre de cuve installées Nombre de restaurations des ouvrages hydrauliques Distribution des guides	Evolution du volume d'eau usées réutilisées Evolution du taux de rendement des réseaux
▪ action 1-2-C : Rechercher de nouvelles ressources en eau	Réalisation de forage de reconnaissance Nombre de convention Nombre de rapport d'études	/
Orientation 3 : Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels		
▪ action 1-3-A : Agir pour la santé des habitants de la Riviera française	Nombre de campagnes de sensibilisation Indicateurs ICAIRh Nombre de station de suivi	/
▪ action 1-3-B : Protéger le littoral face à la montée du niveau de la mer	Nombre de linéaire protégé Nombre de scénario de recomposition	/
▪ action 1-3-C : Prévenir les inondations	Linéaire protégé et entretenu	Suivi de la qualité écologique des cours d'eau avant et après les travaux de curage
▪ action 1-3-D : Sécuriser l'approvisionnement électrique des foyers	Km de lignes enterrées	/
▪ action 1-3-E : Savoir agir pour protéger la population	Nombre d'actions réalisées Rapport rédigé et approuvé Rapports finalisés	/
Axe 2 : Assurer sur le long terme le bien-être et le cadre de vie des habitants de la Riviera française		
Orientation 4 : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments		
▪ action 2-4-A : Agir pour rénover les bâtiments	Nombre de logements/locaux rénovés OPAH kWh/m ² /an Nombre de bâtiments ciblés Nombre de personnes sensibilisées	Evolution de la consommation d'énergie des bâtiments
▪ action 2-4-B : Agir pour réduire la consommation énergétique des bâtiments et infrastructures publics	% de communes bénéficiant d'un référent formé Nombre de DPE réalisé Nombre de communes et agents formés Economies d'énergie (kWh)	/
▪ action 2-4-C : Favoriser les constructions respectueuses de l'environnement	Nombre d'immeubles kWh/m ² /an	/
Orientation 5 : Favoriser la production d'énergies renouvelables		
▪ action 2-5-A : Déployer l'énergie solaire	Nombre de projets potentiels identifiés Puissance annuelle énergie complémentaire Nombre de projets réalisés	/



▪ action 2-5-B : Créer de nouvelles sources d'énergies renouvelables	Surfaces de forêts exploitables et exploitées Nombre de chaudières bois collectives installées et énergie produite Quantité de bois valorisable Quantités de déchets valorisables Pouvoir méthanogènes des déchets Biométhane produit Volume de déchets éliminés Logements chauffés Nouvelle production d'énergie	Surfaces de forêts gérées durablement et certifiées
▪ action 2-5-C : Organiser l'essor des énergies renouvelables	Quantité ENR produite et surfaces ENR	Surfaces agricoles et naturelles impactées par les ENR
Orientation 6 : Lutter contre les îlots de chaleur		
▪ action 2-6-A : Végétaliser, rafraîchir et désimperméabiliser les espaces urbanisés	Ilots de chaleur recensés Arbres plantés Cours d'écoles végétalisées Ouvrages restaurés Habitants et commerçants impliqués Villes et villages ayant reçu un label	/
▪ action 2-6-B : Adapter l'urbanisme	PLU (mesure de végétalisation et CBS) Toits traités peinture ou végétalisation Voiries réfléchissantes	Nombre de bâtiments "passoires thermiques" recensés Suivi de l'évolution de la température après application des mesures (peintures ou végétalisation) sur des lieux tests
Orientation 7 : Préserver la biodiversité et les écosystèmes		
▪ action 2-7-A : Préserver la flore locale	Nombre de supports créés Nombre de chantiers Nombre d'ancrage remplacé Nombre de ZMEL Contrats	Nombre d'EEE recensées et gérées de manière appropriée pour éviter leur propagation
▪ action 2-7-B : Préserver la faune	Nombre de communes et de personnes sensibilisées Villages labellisés	Suivi de la biodiversité nocturne
▪ action 2-7-C : Accompagner le changement climatique	Nombre de formations et de campagnes d'informations Rapport	/
Orientation 8 : Préserver les espaces naturels et les zones agricoles		
▪ action 2-8-A : Protéger les espaces naturels et agricoles dans les documents cadres	/	Surfaces classées en zones naturelles et agricoles dans les PLU Artificialisation de zones naturelles et agricoles
▪ action 2-8-B : Agir contre la dégradation des parcelles agricoles	Nombre de mètres de murs restauré Nombre de participants aux actions Surface de pâtures maintenue	Sensibilisation des participants sur la biodiversité susceptible d'être présente sur ce type de milieu
Axe 3 : Assurer une prospérité vertueuse de la Riviera française		
Orientation 9 : Développer une économie durable, notamment touristique, sur l'ensemble du territoire		
▪ action 3-9-A : Agir pour favoriser les activités économiques éco-responsables	Nombre de critères d'éco-conditionnalité Nombre de lieux de vente directe créés	/



▪ action 3-9-B : Promouvoir un tourisme exemplaire	Location des Vélos sur les boucles cyclo touristiques Fréquentation 4 saisons Bilan carbone Nombre de participants Nombre de produits écotouristiques Guides distribués Festival	/
Orientation 10 : Favoriser les circuits courts		
▪ action 3-10-A : Favoriser l'installation d'artisans	Artisans d'excellence Achats en circuits courts Certifications environnementales	/
▪ action 3-10-B : Développer une agriculture en circuit court	Nombre de producteurs, d'ateliers et de paniers vendus Productions en tonne Chiffres d'affaires en euros	/
Orientation 11 : Utiliser le bâti ancien pour créer de nouvelles activités		
▪ action 3-11-A : Redynamiser les centres bourgs et centres historiques	Puissance énergétique Etudes menées par communes PVD	/
▪ action 3-11-B : Installer de nouvelles activités dans les bâtiments abandonnés dans les zones de friches	Nombre de projets identifiés Puissance annuelle	Nouvelles surfaces imperméabilisées pour l'installation d'activités
Orientation 12 : Recycler et limiter la production de déchets		
▪ action 3-12-A : Produire moins de déchets	Nombre de composteurs distribués Nombre de foyers inscrits	Evolution du tonnage de déchets
▪ action 3-12-B : Trier davantage	Nombre d'inscrits / visite, de parutions éditées et distribuées	Evolution du tonnage de déchets
▪ action 3-12-C : Réutiliser les objets	Nombre de visites et de transactions gratuites	Evolution du tonnage de déchets
Orientation 13 : Favoriser une agriculture adaptée et volontariste, sur des parcelles identifiées		
▪ action 3-13-A : Soutenir les agriculteurs	Nombre de nouveaux agriculteurs Nombre d'agriculteurs en test Nombre d'activités multifonctionnelles	/
▪ action 3-13-B : Remettre en culture les terres agricoles	Nombre de parcelles identifiées Nombre de demandes reçues Nombre de convention signée ou prestation effectuée Nombre de terrains mis à disposition	Suivi de la biodiversité en milieu agricole
▪ action 3-13-C : Agir pour une agriculture agroécologique	Nombre de PLU modifié Nombre de création d'infrastructures agroécologiques Nombre d'éleveurs sensibilisés Nombre d'éleveurs en contrat	Suivi de la biodiversité en milieu agricole
Axe 4 – Associer l'ensemble de la population et les acteurs économiques pour vivre sur un territoire authentique, préservé, sain, naturel et non pollué		
Orientation 14 : Agir avec les territoires voisins et les acteurs du territoire		
▪ action 4-14-A : Agir pour la transition écologique avec les acteurs institutionnels	ETP Circulation de trains Tonnes de déchets traités "Fréquentation : voyages" Réunions	/

▪ action 4-14-B : Encourager les acteurs économiques dans les bonnes pratiques	Label RGE Tonnages triés Séances de sensibilisation	/
Orientation 15 : Créer des partenariats avec l'Italie		
▪ action 4-15-A : Agir pour le climat et la transition écologique avec l'Italie voisine	Faisabilité / coût de fonctionnement ultérieur Itinéraires pédestres et cyclables transfrontaliers "des alpes à la mer" entretenus et promus Consommation financière du projet EU	/
▪ action 4-15-B : Gérer le risque hydrologique et sécuriser l'approvisionnement en eau	Réalisation de travaux Maintien du taux d'eau potable captée depuis Porra par rapport au volume total des eaux captées Maintien du nombre de personnes alimentées en eau potable grâce au champ captant de Porra Consommation financière du projet EU	/
Orientation 16 : Informer les habitants et en étant à l'écoute de leurs initiatives		
▪ action 4-16-A : Informer les habitants	Réunions thématiques Personnes sensibilisées Personnes accompagnées Personnes sensibilisées aux risques naturels	/
▪ action 4-16-B : Être à l'écoute des initiatives	Propositions d'initiatives citoyennes Initiatives citoyennes accompagnées Actions pédagogiques entreprises	Evaluation du volume de déchets produits pour la communication
Orientation 17 : Eduquer les enfants		
▪ action 4-17-A : Eduquer les enfants en classe primaire	Nombre d'enfants sensibilisés	/

6 Méthodologie de l'évaluation du plan

Le rapport environnemental du PCAET de la Riviera française a été réalisé en conformité avec les prescriptions des articles R.122-17 à R.122-24 du Code de l'environnement.

Il s'appuie sur l'ensemble du projet du plan d'avril 2025. Les différents travaux et comptes-rendus issus de la concertation ont également été mobilisés.

6.1 Méthodologie de réalisation de l'état initial de l'environnement

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) est une étape de l'évaluation environnementale et l'analyse qui en découle s'intègre dans le rapport environnemental, sous la forme d'une partie.

Les objectifs de l'état initial de l'environnement sont la description et l'analyse prospective du territoire pour en faire ressortir les enjeux environnementaux. Il s'agit d'identifier les thématiques environnementales qui permettront de décrire le territoire intercommunal de manière synthétique, afin de mettre en lumière les principales caractéristiques nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux spécifiques au PCAET.



Ainsi, la description du territoire est réalisée au regard des différentes thématiques environnementales, organisés en trois catégories, à savoir :

- la gestion des ressources (sol, eau, énergie, aménagement et urbanisme, activités humaines) ;
- le patrimoine (biodiversité, zones naturelles remarquables, patrimoine historique, archéologique et paysager) ;
- le bien-être et la santé (qualité de l'air, climat, nuisances, pollutions et déchets, gestion des eaux usées, risques naturels, technologiques et sanitaires).

Selon l'article R.122-20-2° du Code de l'environnement, si tous les milieux constituant l'environnement doivent être caractérisés, l'analyse dans l'état initial doit être proportionnée en fonction des probables incidences liées à la mise en œuvre du PCAET.

Les enjeux ainsi identifiés servent de base à l'analyse des incidences sur l'environnement du plan.